



ETABLISSEMENT PRIVE SAINT-CHARLES

Chers élèves, chers parents,

Vous avez sans aucun doute entendu hier soir Monsieur le Président Emmanuel MACRON ou Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale qui annonçaient la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités à compter du Lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, afin de ralentir la propagation du COVID-19.

Cette situation exceptionnelle demande une adaptation inédite et particulière. En effet, nous allons assurer la continuité pédagogique à distance. Dès le début de la semaine prochaine, je réunirai l'ensemble des personnels pour organiser notre fonctionnement à distance.

Je vous rappelle que tous les élèves disposent d'un accès Pronote qui permet de garder le contact avec les enseignants et d'une messagerie Gmail qui offre de nombreuses applications : DRIVE, CLASSROOM, permettant une démarche collaborative.

Pour les lycéens, les tablettes du Conseil Régional seront un outil incontournable voire indispensable. Les outils numériques devraient nous permettre d'assurer de la visioconférence, des cours en ligne et ainsi minimiser les pertes d'apprentissage durant la période à venir. Je sais pouvoir compter sur l'investissement et la responsabilité des familles pour assurer avec nous la continuité pédagogique en s'assurant que le travail demandé par les enseignants soit effectué en temps et en heure. Concernant les examens (quels qu'ils soient), nous sommes en attente d'informations.

Mercredi, je vous communiquerai les détails de notre organisation au regard des directives et des informations qui nous seront parvenues.

Les conseils de classes seront maintenus et se tiendront à huit clos (*pas de présence d'élèves délégués ni de parents correspondants*), dans la journée, pour ainsi éviter les contacts avec l'extérieur.

Nous verrons comment répondre à vos questions en assurant une permanence téléphonique de 10h à 15h, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, à nos numéros habituels dans un premier temps.

Les frais liés à la restauration seront revus bien évidemment pour ne pas facturer les repas non pris et ce jusqu'à la levée d'ordre du gouvernement.

Les remboursements de séjours, initialement programmés sur mars-avril 2020, dépendent des organismes qui gèrent les annulations et doivent revenir vers l'établissement dès que possible. Nous vous tiendrons informés de l'évolution.

Les sorties pédagogiques programmées en soirée (théâtre) sont annulées par mesure de précaution à partir du Lundi 16 mars 2020.

Je vous prie de croire, que nous faisons tout notre possible pour faire face à cette situation sans pénaliser les jeunes que vous nous confiez et pour cultiver cette confiance.

Soyez assurés, chers élèves, chers parents, de notre entier dévouement.

Pour l'ensemble des acteurs de la communauté Saint Charles,

Eve AUBRY

Chef d'établissement Saint-Charles

Arles - Saint-Martin de Crau